

Le 12 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 12 juin 2017, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, Mario Laplante, David Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absente : madame la conseillère Diane Paquette.

24 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2017-06-01**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 8, 11, 18, 25 et 29 mai 2017;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour lever la clause communautaire sur les lots 5 230 508 et 5 516 959 du cadastre du Québec;
8. Avis de motion – Règlement ayant pour objet de définir les usages autorisés dans la ZONE I-6;
9. Adoption AVEC MODIFICATION du Règlement numéro 2017-06 ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle I-6 dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du Règlement de zonage numéro 2016-09;
10. Entente avec la Brasserie Labatt;
11. Vente du 370, rue Principale (ancien hôtel de ville);
12. Achat de mobilier pour le nouvel hôtel de ville (444, rue de l'Exposition);
13. Entente de service téléphonique;
14. Achat de mobilier pour les parcs;
15. Adjudication de contrat – Stationnement du nouvel hôtel de ville (444, rue de l'Exposition);
16. Cession à des fins de parcs ou de terrains de jeux – Règlement numéro 2016-10;
17. Autorisation de paiement – Construction des bureaux municipaux;
18. Aide financière pour recruter un nouveau médecin – COOP Solidarité Santé J-P Despins;
19. Autorisation pour l'utilisation des rues de la municipalité pour le 35^e « Polycourons » 2017 – École secondaire La Découverte;
20. Subdivision du lot 5 230 508 du cadastre du Québec;
21. Embauche du personnel pour le camp de jour;

22. Période de questions;
23. Levée de l'assemblée.

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 8, 11, 18, 25 et 29 mai 2017**
2017-06-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2017 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux des séances spéciales tenues les 11, 18, 25 et 29 mai 2017 ont été remises à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2017, tel que rédigé;
- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux des séances spéciales tenues les 11, 18, 25 et 29 mai 2017, tels que rédigés.

5. **Approbation des comptes payés et à payer**
2017-06-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 394 595.03 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 3 juin 2017 totalisant 52 733,97 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 mai 2017 totalisant 4 151,87 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés au 31 mai 2017, totalisant 102 088,09 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 mai 2017 totalisant 235 621.10 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. **Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. **Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour lever la clause communautaire sur les lots 5 230 508 et 5 516 959 du cadastre du Québec**
2017-06-04

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Marcotte qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant un emprunt pour lever la clause communautaire sur les lots 5 230 508 et 5 516 959 du cadastre du Québec.

**8. Avis de motion – Règlement ayant pour objet de définir les usages autorisés dans la ZONE I-6
2017-06-05**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Claude Guévin qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement ayant pour objet de définir les usages autorisés dans la ZONE I-6.

**9. Adoption AVEC MODIFICATION du Règlement numéro 2017-06 ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle I-6 dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du Règlement de zonage numéro 2016-09
2017-06-06**

CONSIDÉRANT qu'aucun usage n'a été attribué à la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'ANNEXE I du *Règlement de zonage numéro 2016-09*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire établir une nouvelle zone industrielle à l'intérieur de la zone X-1;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a adopté son premier projet de *Règlement numéro 2017-06* lors d'une séance spéciale tenue le 11 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant une assemblée publique de consultation a été donné le 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Diane Paquette à une séance spéciale tenue le 18 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 mai 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston a adopté le second projet de *Règlement numéro 2017-06* lors d'une séance spéciale tenue le 25 mai 2017 à 20 h;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum le 29 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'en date du 6 juin 2017, une demande de participation référendaire a été reçue par la Municipalité, tel qu'il appert du certificat du directeur général et secrétaire trésorier adjoint en date du 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire adopter le *Règlement numéro 2017-06 AVEC MODIFICATION* (retrait de l'article 3 – Usage autorisés dans la ZONE I-6);

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement amendé au moins deux jours juridiques avant la présente séance, qu'ils déclarent les avoir lus et qu'ils demandent une dispense de lecture lors de leur adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adopter AVEC MODIFICATION le *Règlement numéro 2017-06* ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle I-6 dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du *Règlement de zonage numéro 2016-09*.

10. Entente avec la Brasserie Labatt
2017-06-07

CONSIDÉRANT que l'entente d'approvisionnement en bière pour le Centre Richard-Lebeau et pour les activités culturelles et sportives est venue à échéance le 9 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la Brasserie Molson n'a jamais donné suite à nos demandes;

CONSIDÉRANT que l'offre de la Brasserie Labatt est plus avantageuse que l'entente échue le 9 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'autoriser le Directeur général à signer une nouvelle entente de 3 ans avec la Brasserie Labatt pour l'approvisionnement en bière au Centre Richard-Lebeau et aux activités culturelles et sportives de la Municipalité.

11. Vente du 370, rue Principale (ancien hôtel de ville)
2017-06-08

CONSIDÉRANT que le personnel de la Municipalité va emménager dans ses nouveaux locaux en août 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'aura plus besoin de son ancien hôtel de ville sis au 370, rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De procéder à la vente, par appel d'offres public, de l'ancien hôtel de ville sis au 370, rue Principale, avec une mise à prix minimale de 50 000 \$.

12. Achat de mobilier pour le nouvel hôtel de ville (444, rue de l'Exposition)
2017-06-09

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir du nouveau mobilier pour les bureaux administratifs et la salle du conseil du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à deux entreprises;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (sans les taxes)
Mégaburo	18 129,10 \$
Buromax	14 780,32 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de « Buromax » ne respectait pas les exigences demandées par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- De procéder l'achat de mobilier pour les bureaux administratifs et la salle du conseil du nouvel hôtel de ville auprès de l'entreprise «Mégaburo inc.» pour la somme de 18 129,10 \$, plus taxes.

**13. Entente de service téléphonique
2017-06-10**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau système téléphonique doit être installé dans les nouveaux bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà une entente de service avec l'entreprise «Sogetel inc.»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- De confier à l'entreprise «Sogetel inc.» l'installation d'un système téléphonique IP dans les nouveaux bureaux municipaux.
- D'autoriser le directeur général à signer une nouvelle entente de 5 ans avec l'entreprise «Sogetel inc.» pour la fourniture de services téléphoniques dans les édifices municipaux.

**14. Achat de mobilier pour les parcs
2017-06-11**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir du mobilier pour ses parcs;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 3 489.12 \$ a été affectée au Fonds de parcs en 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 2 100 \$, plus taxes, pour l'achat de six (6) tables de pique-nique et de trois (3) bancs de parc à même les sommes disponibles dans le Fonds de parcs.

**15. Adjudication de contrat – Stationnement du nouvel hôtel de ville (444, rue de l'Exposition)
2017-06-12**

CONSIDÉRANT qu'un stationnement doit être aménagé pour la bibliothèque et le nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à trois entreprises;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (sans les taxes)
Excavation AS 2007 inc.	39 179,00 \$
Excavation Guevin & Lemire inc.	41 750,00 \$
Excavation Gaétan Deslandes inc.	Aucune soumission déposée

CONSIDÉRANT que les soumissions respectent les exigences demandées par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat d'aménagement du stationnement de la bibliothèque et du nouvel hôtel de ville à l'entreprise « Excavation AS 2007 inc. » pour la somme de 39 179,00 \$, plus taxes.

16. Cession à des fins de parcs ou de terrains de jeux – Règlement numéro 2016-10
2017-06-13

CONSIDÉRANT le projet de lotissement de madame Simone Deslandes contenant 49 224 m²;

CONSIDÉRANT que l'article 34 du Règlement numéro 2016-10 prévoit que le propriétaire doit effectuer, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, lors d'opération cadastrale : la cession gratuite d'une superficie de 10 % de la superficie de terrain compris dans un plan (comprenant ou pouvant comprendre 5 lots), le versement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur du terrain compris dans ledit plan ou la cession d'une partie de terrain et le versement d'une autre partie en argent, le tout équivalent à 10 % de la valeur du terrain compris dans le plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'exiger de madame Simone Deslandes la cession d'une partie du lot 6 092 808 projeté contenant en superficie 1 615 m² et le paiement d'une contribution financière de 4 034,54 \$ aux fins de parcs ou de terrains de jeux, le tout représentant 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan de lotissement multiplié par le facteur établi pour le rôle par le Ministre en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (60 048,04 \$).

17. Autorisation de paiement – Construction des bureaux municipaux
2017-06-14

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de SG Construction la demande de paiement numéro 2 relativement aux travaux de construction des nouveaux bureaux municipaux (444, rue de l'Exposition);

CONSIDÉRANT que Faucher & Gauthier architectes a vérifié cette demande de paiement et a émis le certificat de paiement A-2;

CONSIDÉRANT que le paiement sera effectué à même les surplus accumulés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser le paiement de la somme de 127 477,94 \$, à même les surplus accumulés, à l'entreprise « SG Construction » conformément au certificat de paiement A-2.

18. Aide financière pour recruter un nouveau médecin – COOP Solidarité Santé J-P
Despins
2017-06-15

CONSIDÉRANT que la COOP Solidarité Santé J-P Despins est à la recherche d'un nouveau médecin;

CONSIDÉRANT que la COOP Solidarité Santé J-P Despins désire effectuer des représentations à divers salons spécialisés en santé;

CONSIDÉRANT que le coût de participation à un salon est d'environ 1800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De remettre à la COOP Solidarité Santé J-P Despins une somme de 1800 \$ afin qu'elle puisse participer à un salon et recruter un nouveau médecin.

- De demande à la COOP Solidarité Santé J-P Despins de souligner la participation financière de la Municipalité lors de ses différentes communications.

**19. Autorisation pour l'utilisation des rues de la municipalité pour le 35^e « Polycourons » 2017 – École secondaire La Découverte
2017-06-16**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation afin d'utiliser les rues de la municipalité pour le « Polycourons » de l'École secondaire La Découverte qui aura lieu en octobre 2017, de 12 h 30 à 15 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour l'activité du « Polycourons » de l'École secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston qui aura lieu le en octobre prochain.

**20. Subdivision du lot 5 230 508 du cadastre du Québec
2017-06-17**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-05-23 autorisant la vente d'un terrain de 150 000 pi² à l'entreprise « Soudure DR Lemire inc. »;

CONSIDÉRANT que ce terrain doit être arpenté et subdivisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De mandater monsieur Reynald Prince, arpenteur-géomètre, pour effectuer l'arpentage et les opérations cadastrales nécessaires afin de subdiviser le lot 5 230 508 du cadastre du Québec;
- Que le maire et le directeur général sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

**21. Embauche du personnel pour le camp de jour
2017-06-18**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit embaucher du personnel pour son camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'embaucher, les personnes suivantes, pour le camp de jour, à savoir :

Nom	Titre	Salaire/heure
Mélina Boudreault	Coordonnatrice	14,00 \$
Justin Houle	Animateur	11,50 \$
Audrey Bergeron	Animatrice	11,25 \$
Emmanuelle Ricard	Animatrice	11,25 \$
Laury Hébert	Animatrice	11,25 \$

22. Période de questions

Début : 19 h 50

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 45

23. Levée de l'assemblée
2017-06-19

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 45.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général